

ANNEE 2014

- 6) présentation des comptes financiers du Secrétariat Général Permanent arrêtés au 30 mai 2014 ;
- 7) Rapport de la Commission de Contrôle et de vérification sur l'exécution du Budget au 30 mai 2014 ;
- 8) Evaluation de l'incidence financière de la délocalisation de la Carte Rose de Bangui à Libreville et de la tenue de la Session Extraordinaire à Brazzaville ;
- 9) Compte rendu des assises du Comité Inter Etats, du Conseil des Ministres de l'UEAC et de la Conférence organisée à Yaoundé par la Commission CEMAC et la FERDI ;
- 10) Divers ;
- 11) COMMISSION D'ARBITRAGE.

POINT 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION MIXTE DU CONSEIL DES BUREAUX TENUE A DOUALA AU CAMEROUN

Le Conseil,

Après avoir apporté les amendements jugés nécessaires, a adopté le procès-verbal des travaux de la 17^{ième} session ordinaire et 15^{ième} Session Extraordinaire tenue à Douala au Cameroun.

POINT 3 : ADOPTION DES TEXTES DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE

Poursuivant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour,

le Conseil des Bureaux, prenant acte de ce que l'ensemble des Bureaux Nationaux n'ont pas soumis le projet de texte relatif à la modification des lois régissant la Commission d'Arbitrage à l'appréciation d'un juriconsulte, a instruit à nouveau, le Secrétaire Général Permanent à l'effet de soumettre ledit projet de texte à l'appréciation d'un juriconsulte en collaboration avec le Bureau National du Gabon avant de le retransmettre aux Bureaux Nationaux en vue de son adoption à la prochaine assise du Conseil ;

POINT 4 : SUIVI DE L'APPLICATION DES RESOLUTIONS ET DE L'EXECUTION DES SENTENCES

Le Conseil a suivi avec attention la présentation faite par le Secrétaire Général Permanent sur le suivi et la mise en application des quatre (04) résolutions issues du Conseil des Bureaux de Brazzaville.

Le Conseil des Bureaux, réuni en sa 16^{ième} Session Extraordinaire du 16 au 20 Juin 2014 à Brazzaville, en République du Congo a pris les résolutions suivantes :

RESOLUTION N° 11/CB/06/2014 RELATIVE A LA MODIFICATION ET A L'ADOPTION DES TEXTES DE LOIS DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE

Après examen des possibilités qui se dégagent de l'exécution du Budget de l'exercice en cours, rapporte la requête formulée pour ce qui est du recrutement d'un chauffeur et d'une assistante, et émet un avis favorable pour la revalorisation du loyer du Secrétaire Général Permanent de 250.000 FCFA par mois à 400.000 FCFA.

Le Conseil,

A également émis un avis favorable au recrutement d'un veilleur de nuit sur la base d'un salaire mensuel de 389.400 FCFA par mois.

Exécutée

POINT 4 : RAPPORT D'ETAPE DES ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL PERMANENT

En ce qui concerne le rapport d'activités, le Conseil a instruit le Secrétaire Général de prendre toutes les dispositions adéquates afférentes à l'entrée en fonction du Directeur Technique à la date du 1^{er} août 2014, au siège provisoire du Secrétariat Général Permanent à Libreville et de son installation dans les locaux de la Commission CEMAC à Bangui.

POINT 5 : PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS DU SECRETARIAT GENERAL PERMANENT ARRETES AU 30 MAI 2014

Par ailleurs, le Conseil a pris acte du rapport présenté par la Commission de Contrôle et de vérification des Comptes du Secrétariat Général Permanent. Tout en se félicitant de la qualité des documents présentés, le Conseil a demandé au Secrétaire Général d'étayer les états financiers par un commentaire de nature à faciliter la compréhension des membres du Conseil.

En outre, réagissant à la requête introduite par le Secrétaire Général relative à l'actualisation de certaines charges de fonctionnement du Secrétariat Général Permanent, induite par la délocalisation du siège de la Commission CEMAC et des institutions spécialisées, de Bangui à Libreville, notamment la revalorisation de l'indemnité de logement ; du recrutement d'un chauffeur ; du recrutement d'une assistante et du recrutement d'un veilleur de nuit,

Le Conseil a, après examen des possibilités qui se dégagent de l'exécution du Budget de l'exercice en cours, rapporté la requête formulée pour ce qui est du recrutement d'un chauffeur et d'une assistante, et a émis un avis favorable pour la revalorisation de l'indemnité de logement ainsi que le recrutement d'un veilleur de nuit.

Le Conseil a enfin pris acte des exposés afférents aux autres points inscrits à l'ordre du jour.

POINT 11 : COMMISSION D'ARBITRAGE.

En marge de la session Extraordinaire du Conseil des Bureaux de juin 2014 à Brazzaville au Congo, le rôle du Greffe de la Commission d'Arbitrage a enregistré quinze (15) dossiers sinistres transfrontaliers dont la liste est la suivante :

Le Conseil,

Prenant acte de ce que l'ensemble des Bureaux Nationaux n'ont pas soumis le projet de texte relatif à la modification des lois régissant la Commission d'Arbitrage demande que ledit projet soit à nouveau retransmis aux Bureaux Nationaux en vue de son adoption à la prochaine assise du Conseil ;

Le Secrétariat Général Permanent est par ailleurs instruit de soumettre ledit projet de texte à l'appréciation d'un juriconsulte en collaboration avec le Bureau National du Gabon.

Exécutée

RESOLUTION N° 12/CB/06/2014 RELATIVE AUX MODALITES DE CESSATION D'ACTIVITES DU PRESTATAIRE COMPTABLE AU SECRETARIAT GENERAL PERMANENT A BANGUI

Le Conseil,

Après avoir pris acte de la requête du prestataire comptable consécutive à la notification de la rupture de son contrat de collaboration avec le Secrétariat Général Permanent, instruit le Secrétaire Général à l'effet d'engager avec l'intéressé une séparation à l'amiable devant aboutir au paiement d'un préavis de trois (3) mois.

Exécutée

RESOLUTION N° 13/CB/06/2014 RELATIVE A LA CONSTITUTION DU FONDS DE GARANTIE PAR LE BUREAU NATIONAL DE LA GUINEE EQUATORIALE

Le Conseil,

Après avoir examiné le compte courant des Bureaux Nationaux qui dégage un solde de 668.845 FCFA en faveur de la Guinée Equatoriale, instruit le Secrétariat Général à l'effet de relancer ce Bureau et de comptabiliser le solde ci-dessus comme étant un acompte à faire valoir sur leur Fonds de garantie.

Exécutée

RESOLUTION N° 14/CB/06/2014 RELATIVE A LA REVALORISATION ET A L'ESTIMATION DE CERTAINES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT GENERAL PERMANENT.

Le Conseil,

Réagissant à la requête introduite par le Secrétaire Général relative à la contextualisation de certaines charges de fonctionnement du Secrétariat Général Permanent, induite par la délocalisation du siège de la Commission CEMAC et des institutions spécialisées, de Bangui à Libreville, notamment la revalorisation de l'indemnité de logement ; du recrutement d'un chauffeur ; du recrutement d'une assistante et du recrutement d'un veilleur de nuit,

SUIVI DE L'EXECUTION DES RESOLUTIONS ISSUES DU LA SESSION MIXTE DE JANVIER 2014 A DOUALA

Résolution n° 01/CB/01/2014 RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES ORGANES D'APPLICATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CARTE ROSE EN GUINEE EQUATORIALE

Exécutée

Résolution n° 02/CB/01/2014 RELATIVE A UN RAPPROCHEMENT ENTRE LA CARTE ROSE CEMAC ET LA CARTE BRUNE CEDEAO

Exécutée

Résolution n° 03/CB/01/2014 RELATIVE A L'ACCELERATION DU REGLEMENT DES SINISTRES TRANSFRONTALIERS

A exécuter par les Bureaux Nationaux

Résolution n° 04/CB/01/2014 RELATIVE A LA REFORME DU MATERIEL AU 31 DECEMBRE 2013

Exécutée

Résolution n° 05/CB/01/2014 RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2013

P.M

Résolution n° 06/CB/01/2014 RELATIVE A LA CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LE PRESTATAIRE COMPTABLE.

Exécutée

Résolution n° 07/CB/01/2014 RELATIVE A L'ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014

P.M

Résolution n° 08/CB/01/2014 RELATIVE A L'ELECTION ET A LA PRISE DE FONCTION DU SECRETAIRE GENERAL PERMANENT

A pris fonction à Libreville, dans les locaux du Bureau National du Gabon.

Résolution n° 09/CB/01/2014 RELATIVE A L'ELECTION ET A LA PRISE DE FONCTION DE POSTE DU DIRECTEUR TECHNIQUE

Exécutée

Exécution différée, en raison de la délocalisation du siège de la Commission.

Résolution n° 10/CB/01/2014 RELATIVE AU PAIEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL CADRE EN FIN DE MANDAT

Exécutée